

Gestion du cérumen

Analyse des ordres professionnels

Considérant le faible préjudice de l'acte, les ordres professionnels concernés¹ ont conclu que leurs membres peuvent initier, **sans ordonnance** :

- L'extraction manuelle dans la portion cartilagineuse du conduit auditif externe;
- L'aspiration du cérumen dans la portion cartilagineuse du conduit auditif externe;
- L'irrigation du conduit auditif externe;
- L'utilisation d'un agent céruménolytique en vente libre.

Vous réalisez cette activité dans le cadre de l'évaluation de la condition physique et mentale d'une personne symptomatique ou lors de la surveillance clinique d'une personne présentant des risques².

Conditions requises

Pour que vous puissiez effectuer la gestion du cérumen, les conditions suivantes doivent être remplies :

- Détenir la formation, les connaissances et les compétences requises en gestion du cérumen et en assurer la mise à jour;
- Utiliser l'équipement approprié et spécifique aux différentes techniques de gestion du cérumen;
- Exercer à partir d'une procédure clinique exhaustive et claire. Cette procédure doit comprendre minimalement :
 - les éléments de l'évaluation, dont les conditions d'application et les risques associés;
 - la méthode pour chacune des techniques;
 - les limites;
 - un processus clair de communication interdisciplinaire ou de référence, le cas échéant.

Référence

https://www.oiiq.org/gestion-du-cerumen-plus-besoin-d-ordonnance?inheritRedirect=true&redirect=%2Fnouvelles%3Fp_p_id%3Dcom_liferay_asset_publisher_web_portlet_AssetPublisherPortlet_INSTANCE_DlzUSykoQ6S6%26p_p_lifecycle%3D0%26p_p_state%3Dnormal%26p_p_mode%3Dview%26p_p_col_id%3Dcolumn-4%26p_p_col_count%3D1%26_com_liferay_asset_publisher_web_portlet_AssetPublisherPortlet_INSTANCE_DlzUSykoQ6S6_delta%3D9%26p_r_p_resetCur%3Dfalse%26_com_liferay_asset_publisher_web_portlet_AssetPublisherPortlet_INSTANCE_DlzUSykoQ6S6_cur%3D2